

Date de la convocation : 19 septembre 2017  
Date de l'affichage en Mairie : 19 septembre  
2017

Nombres de membres :  
Afférents au Conseil municipal : 19  
En exercice : 12  
Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mille dix-sept et le vingt huit du mois de septembre à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Maire

**Présents :**

M. DESGRANGES, Mme COUCHON, M. FAISSE, M. BALLET, Mme CHADOURNE, Mme LAURENT, Mme CHALLET

**Pouvoir :**

M. DUFOUR donne pouvoir à M. BALLET

**Absents - excusés :**

M. COULMONT, M. DAUDE et M. CHAPUIS

Madame LAURENT est nommée secrétaire

**L'ordre du jour est le suivant :**

1 - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 août 2017 – Approbation

**FINANCES**

2 – Garantie d'emprunt contracté par la société ADIS SA HLM pour opération de construction de 14 logements programme « Le Mas de Soïo » - Approbation

3 – Signature convention avec le club de Judo de Guilherand-Granges pour organisation activités dans le cadre du temps périscolaire mercredi matin – Approbation

4 – Versement subvention exceptionnelle UFAC section intercommunale de Saint-Péray pour acquisition drapeau – Approbation

5 – Versement subvention exceptionnelle association pour manifestation à but humanitaire 4L TROPHY – Approbation

**PERSONNEL COMMUNAL**

6 – Modification tableau des effectifs communaux – Approbation

**Informations diverses :**

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

## **I - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 août 2017 - Approbation**

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 29 août 2017, Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 août 2017

La séance continue, présents les mêmes membres,

## **II - Garantie d'emprunt contracté par la société ADIS SA HLM pour opération de construction de 14 logements programme « Le Mas de Soïo » - Approbation**

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-après  
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Locales  
Vu l'article 2298 du Code Civil  
Vu le contrat de prêt n°66354 en annexe signé entre ADIS SA HLM, ci-après emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 548 000 Euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°66354 constitué de quatre lignes de prêt.  
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

- **PRECISE** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :  
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans ne jamais opposer le défaut de ressources

- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

La séance continue, présents les mêmes membres,

### **III - Signature convention avec le club de Judo de Guilherand-Granges pour organisation activités dans le cadre du temps périscolaire mercredi matin - Approbation**

Madame le Maire rappelle la mise en place d'une garderie périscolaire tous les mercredis matin depuis la rentrée scolaire 2017-2018.

Dans ce cadre, elle soumet à l'examen la signature d'une convention avec le club de Judo de Guilherand-Granges pour l'organisation d'une activité le mercredi matin dans le cadre de ce temps périscolaire.

Ce projet s'inscrit dans la volonté d'encourager le développement d'actions à caractère socio-éducatif en associant les partenaires de son territoire.

La convention définit les modalités pratiques d'intervention, les droits et obligations de chacune des parties et le niveau de participation financière de la collectivité, à savoir un montant de 40 euros de l'heure.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vu le projet de convention ainsi présenté*

- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec l'association pour l'activité mise en place avec le club de Judo de Guilherand-Granges le mercredi matin dans le cadre du temps périscolaire.

La séance continue, présents les mêmes membres,

### **IV - Versement subvention exceptionnelle UFAC section intercommunale de Saint-Péray pour acquisition drapeau - Approbation**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressée par l'association de l'UFAC section intercommunale de Saint-Péray qui sollicite une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un drapeau

Le maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vu le dossier de demande de subvention présenté par l'association de l'UFAC section intercommunale de Saint-Péray,*

*Considérant que l'objet de la demande de subvention correspond à un besoin des habitants et représente une réelle utilité pour la Commune,*

*Considérant que la demande de subvention entre dans les capacités financières de la Commune,*

*Considérant que la demande de subvention n'a pas de but politique,*

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros pour l'association de l'UFAC section intercommunale de Saint-Péray liée à l'acquisition d'un drapeau

- **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement de la somme correspondante au chapitre et article du budget général de l'année 2017 s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

#### **V - Versement subvention exceptionnelle association pour manifestation à but humanitaire 4L TROPHY - Approbation**

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « Soyons Soli'Raid » dans le cadre d'un projet à but humanitaire.

Elle précise que cette association a été créée par les deux membres de l'équipage constitué de deux étudiantes soyonnaises.

L'association créée est destinée à permettre la participation au 4L Trophy 2018 qui a un caractère humanitaire. Dans le cadre de ce raid, le but est de rassembler des fournitures scolaires et sportives pour les remettre à l'association "Enfants du Désert". Ces fournitures seront ensuite redistribuées à des enfants dans le sud du désert marocain pour leur permettre un accès à l'école. La constitution de l'association sert aussi à collecter des fonds pour le financement. Elle précise également que cette association se propose d'effectuer une intervention auprès des élèves de l'école de Soyons pour expliquer leur action.

Le maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 euros.

*Le Conseil Municipal,*

*après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Vu le dossier de demande de subvention présenté par l'association « Soyons Soli'Raid »*  
*Considérant que l'objet de la demande de subvention correspond à un besoin des habitants et représente une réelle utilité pour la Commune,*

*Considérant que la demande de subvention entre dans les capacités financières de la Commune,*

*Considérant que la demande de subvention n'a pas de but politique,*

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 euros pour l'association « Soyons Soli'Raid » dans le cadre d'un projet à but humanitaire.
- **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement de la somme correspondante au chapitre et article du budget général de l'année 2017 s'y rapportant

**La séance continue, présents les mêmes membres,**

## **VI - Modification tableau des effectifs communaux - Approbation**

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal une modification du tableau des effectifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 comme suit :  
Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique de 28 heures à 23 heures.  
Elle précise que cette modification a fait l'objet d'un courrier de demande de l'agent concerné par cet emploi  
Elle précise qu'il apparaît possible d'apporter une réponse favorable à cet agent, compte tenu de la modification des besoins en personnel induit par la suppression des temps d'activités périscolaires.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 comme suit :  
Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique de 28 heures à 23 heures.

**La séance continue, présents les mêmes membres,**

**Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal**

En vertu de l'alinéa 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
06/09/2017	Engagement	LUQUET MACONNERIE	550,00	21318	16	Restauration corniches église
06/09/2017	Engagement	ENEDIS	990,84	2158	29	Raccordement électrique Avenue des Frères Montgolfier (panneau lumineux)
11/09/2017	Engagement	GIAMMATTEO	780,00	2158	29	Travaux supplémentaires raccordement panneau lumineux
12/09/2017	Engagement	ENEDIS	217,00	2152	29	Suppression branchement électrique maison Eyraud
15/09/17	Engagement	AMICO	524,00	2158	29	Ligne électrique branchement panneau d'informations communales
15/09/17	Engagement	AMICO	976,00	21534	20	8 projecteurs église
15/09/17	Engagement	COMTE TP	7 620,00	2152	29	Destruction maison Eyraud
18/09/17	Mandat n° 851	CABINET REMY ET FAURE	300,00	2111	23	Honoraires: proposition alignement Ch de Pierrette (famille Pilet)
18/09/17	Mandat n° 852	CABINET REMY ET FAURE	666,00	2111	23	Honoraires : projet régularisation emprise voie Impasse du Riolet
18/09/17	Mandat n° 853	CABINET REMY ET FAURE	182,50	2111	23	Honoraires : Réimplantation point de limite sur l'aire de retournement après travaux Chemin de Magnet
18/09/17	Mandat n° 854	CABINET REMY ET FAURE	571,00	2111	23	Honoraires : Report emprise voie au droit de la parcelle ZD 817,828 et 829 Chemon de Magnet
18/09/17	Mandat n° 855	CABINET REMY ET FAURE	1 781,00	2111	23	Honoraires : Honoraires : projet parking Chemin du Vivier
18/09/17	Mandat n° 856	CABINET REMY ET FAURE	260,00	2111	23	Honoraires : réimplantation limite parcelle Chemin du Vivier
18/09/17	Mandat n° 857	CABINET REMY ET FAURE	581,00	2111	23	Honoraires : Proposition aménagement ZE 167 Chemin du Musard
18/09/17	Mandat n° 858	ME FRAISSE	36 960,00	2111	23	Acquisition terrains de la CCRC ZA La Plaine
18/09/17	Mandat n° 859	ME FRAISSE	1 264,00	2111	23	Frais acquisition terrains ZA La Plaine
18/09/17	Mandat n° 860	PUB FONCIERE TOURNON	42,00	2111	23	Frais échange terrain Morin
18/09/17	Mandat n° 861	LEYNIER DENIS	1 940,00	21318	16	Restauration portes de l'église
18/09/17	Mandat n° 862	PAIERIE DEPARTEMENTALE	23 485,16	21534	20	Renforcement Route de Touloud- Solde EP
18/09/17	Mandat n° 863	PAIERIE DEPARTEMENTALE	20 463,90	21534	90	Renforcement Route de Touloud- Solde FT
18/09/17	Mandat n° 864	TP ST PIERREVILLE	95,00	2183	10	Onduleur bureau urbanisme
18/09/17	Mandat n° 865	DECOR DISCOUNT	104,86	2184	31	Tissu et matériel pose rideaux occultants école maternelle
18/09/17	Mandat n° 866	GONDIANT FABIEENNE	198,00	2184	31	Confection des rideaux occultants de l'école
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
04/09/2017	Mandat n°802	PICHON	1 359,66	6067		Fournitures 3 classes de maternelle + ATSEM
04/09/2017	Mandat n°803	PICHON	458,98	6067		Livres classe Muriel Antouly
04/09/2017	Mandat n°805	GOJON SILETRA	3 190,00	615231		Réparation feux tricolores suite à accident du 12 Août
04/09/2017	Mandat n°809	PROPC NET	650,00	6283		Entretien vitrerie
18/09/2017	Mandat n° 877	PLADIS	528,88	6064 ET 6067		Fournitures administratives secrétariat et garderie et ramettes papier Mairie et écoles
18/09/2017	Mandat n° 886	IMRIMERIE DESPESE	355,00	6236		Affiches et flyers forum des associations
18/09/2017	Mandat n° 887	IMRIMERIE DESPESE	1 064,00	6237		Les Chroniques Soyonnaises Septembre
18/09/2017	Mandat n° 888	DIRECTION DU RESEAU LA POSTE	710,00	6261		Timbres
21/09/2017	Engagement Mandat n°	VOLETS ETOILE	630,00	615221		Réparation volet roulant annexe salle des associations
25/09/2017	Mandat n° 896	HOTEL CLARISSE	723,92	6532		Réservation chambres congrès des Maires

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE L'ARDECHE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SOYONS

Séance du 28 septembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50

La secrétaire de séance

  
Patricia LAURENT

Le Maire

  
Gisèle BERTRAND

